



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION JURIDIQUE

Site internet :
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :
BP 76
97 610 MAMOUDZOU

Site Internet :

Adresse :

RECTORAT DE MAYOTTE
BP 76
97 600 MAMOUDZOU

ARRETE N° 29/RM/DJ/2024
du 18 avril 2024

Fixant la composition de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille.

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MAYOTTE

- VU** le Code de l'éducation, pris notamment dans ses articles L131-5, D131-11-10 à D131-11-12 ;
- VU** le décret du 22 décembre 2022 portant nomination du recteur académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte - M. Jacques MIKULOVIC.

Sur proposition de Madame l'IA-IPR Référente IEF second degré et évaluation des établissements de Mayotte et de Madame l'IEN Référente IEF premier degré.

Arrête :

Article 1 : La commission est présidée par le Recteur ou son représentant.

Article 2 : Sont nommés, pour une durée de deux ans :

- 1° Un inspecteur de l'éducation nationale : Mme Corinne DELVALLE ;
Son suppléant : M. Zainoudine ANTOYISSA, doyen des IEN premier du degré ;
- 2° Un inspecteur d'académie IA-IPR : Mme Claudine SCHUSTER ;
Son suppléant : Mme Christelle CHARRIER, doyenne des inspecteurs du second degré ;
- 3° Un médecin de l'éducation nationale : M. Gérard JAVAUDIN ;
Son suppléant : Mme Katia MAGNIN ;
- 4° Un conseiller technique de service social : Mme Anne BELVAL ;
Son suppléant : Mme Géraldine BARBE.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou,

Le Recteur de Mayotte

M. Jacques MIKULOVIC

